



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 29 avril 2020

L'ÉPIDÉMIE DE DENGUE S'ACCELERE A LA REUNION TOUS MOBILISES MEME EN CONFINEMENT

L'épidémie de dengue s'accélère et touche toutes les communes de l'île avec près de 1 500 cas de dengue signalés du 13 au 19 avril. La majorité des cas reste toujours localisée dans le sud, toutefois l'épidémie poursuit sa progression dans l'Ouest et le nombre de cas continue d'augmenter dans le Nord et l'Est. Ces dernières semaines, le nombre d'hospitalisations est en augmentation, ainsi que le nombre de passages aux urgences, et 4 décès sont à déplorer. De plus, il est constaté de nombreux cas de dengue secondaire (personnes contractant la dengue une deuxième fois) connaissant des formes graves de la maladie.

Afin de limiter la propagation du virus, les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS et du SDIS maintiennent leurs interventions de jour et de nuit et renforcent leur présence. L'épidémie de coronavirus et le confinement ne doivent pas se traduire par une moindre vigilance sur cet impératif de santé publique.

Dans ce contexte particulier, la préfecture et l'ARS appellent la population à une mobilisation générale pour éviter une épidémie de plus grande ampleur. Chacun doit mettre en œuvre les mesures de prévention essentielles pour lutter contre la dengue : consulter rapidement un médecin en cas de symptômes, se protéger des piqûres de moustiques et continuer à se protéger même malade pour protéger ses proches, et éliminer les gîtes larvaires à son domicile.

Durant le confinement, il est primordial que les réunionnaises et le réunionnais laissent les agents de la LAV intervenir et mettent en œuvre les mesures d'élimination des gîtes larvaires. Les nettoyages des jardins est une bonne chose mais il faut veiller à respecter les jours de collecte des déchets.

Situation épidémiologique au 28 avril 2020
(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Toute l'île est concernée par la circulation du virus :

- La majorité des cas reste toujours localisée dans le sud.
- Le nombre de cas poursuit son augmentation dans l'ouest, notamment à Sain-Leu et Saint-Paul
- Dans l'est, le nombre de cas augmente à Saint-Benoit.
- Le nombre de cas recensés à Saint-Denis continue d'augmenter.

Depuis le début de l'année

- **Près de 5 500 cas autochtones confirmés**
- **231 hospitalisations**
- **642 passages aux urgences**
- **4 décès** dont 3 directement liés à la dengue et 1 indirectement lié à la dengue.

Les principaux regroupements de cas se situent à :

Région Sud

- **Saint-Louis** (Plateau Goyaves, Cité Cocos, Bel air, Camp du Gol, Petit Bon Dieu, Kerveguen, le Ouaki, Savignan, La Rivère, Les Canots, Pont Neuf, Le Ruisseau, Roches Maigres, les Cocos et le Bois de Nèfles)
- **Saint-Pierre** (Bassin Bœuf, Terre Sainte, La Vallée, Ravine Blanche, Casabona, Baster les Bas, Pierrefond, Concession, La Ligne des Bambous, La ligne Paradis, La Cafrine, Grand Bois, Ste Céline, Ravine des Cabris, Bois d'Olive)
- **Les Avirons** (La Ravine Sèche, Bois de Nèfle Cadet, Barouty, La Croix, le Ruisseau, Fond Maurice)
- **Entre Deux** (Ville, Bras long, Grand fond intérieur, La pente d'Orange)
- **L'Etang Salé** (Ravine Sheunon, Les Canots, Pied des Roches, le Bois de Nèfles, La Roche aux Oiseaux)
- **Saint-Joseph** (Langevin, Les Jacques, Le Plateau)
- **Le Tampon** (La Chatoire, les 400, Trois Mares)

Région Ouest

- **Saint-Paul** (Trou d'Eau, Plateau Caillou, Grand Fond, Fleurimont, La Baie, Grande Fontaine, Cambaie, La Plaine)
- **Trois Bassins** (Grande Ravine, Souris Blanche)
- **La Possession** (St Laurent, Moulin Joli, Rivière des Galets)
- **Saint-Leu** (Stella, Butor, Piton, Le Portail, Quartier Pêcheur, Dubuisson, 4 Robinets, La Fontaine, L'Etang, Les Camélias)
- **Le Port** (Rivière des Galets, Parc Boisé, Mondon, Lotissement Cotur)

Région Nord

- **Sainte-Marie** (Grande Montée, Le Verger)
- **Saint-Denis** (La Bretagne, Sainte Clotilde, Moufia)

Région Est

- **Saint-André** (Lotissement Satec, La Cressonnière, Milles Roches, Patelin, Centre Ville)
- **Bras Panon** (Rivière du Mât)
- **Saint-Benoît** (Boubier, Beaufonds, Ste Anne, Centre Ville, Bras Fusil)

Au cours de la semaine du 13 au 19 avril, les passages aux urgences pour dengue sont en forte augmentation (plus de 100 passages) et l'activité hospitalière liée à la dengue poursuit sa progression, principalement au CHU sud qui reste l'établissement hospitalier le plus impacté.

Afin de limiter la propagation du virus, les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS et du SDIS interviennent dans les foyers épidémiques, en appliquant les mesures barrières contre la diffusion du covid. Ces opérations de traitement sont aujourd'hui indispensables pour lutter contre l'épidémie.

Les opérations de démoustication

Depuis le début de l'épidémie, les agents de lutte anti-vectorielle de l'ARS et du SDIS réalisent quotidiennement des actions de lutte et de prévention dans les communes impactées.

Actuellement, près de 3 000 visites en porte-à-porte sont assurées chaque semaine : élimination des gîtes larvaires et traitements de jour et de nuit dans les cours et les jardins des particuliers.

Pour rappel, l'arrêté préfectoral de 2018 portant sur l'exécution de mesures de salubrité générale et de lutte contre les moustiques par la population et par les acteurs, est toujours en vigueur. Les mairies disposent donc de pouvoirs exceptionnels pour intervenir dans le domaine privé lorsque le propriétaire est défaillant.

Ces interventions contribuent activement à réduire les risques de diffusion du virus de la dengue. Pour être plus efficaces, elles doivent être accompagnées par la mobilisation active des Réunionnais au quotidien.

Recommandations pour lutter contre la dengue :

- **Consulter un médecin en cas d'apparition des symptômes** : apparition brutale de fièvre éventuellement associée à des maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements ou fatigue.

Appelez votre médecin avant de vous rendre à son cabinet médical. Il décidera avec vous de la meilleure prise en charge (consultation au cabinet, téléconsultation, ou visite à domicile) et vous orientera vers un laboratoire d'analyses médicales pour confirmation du diagnostic de la dengue.

- **Des gestes simples à mettre en œuvre au quotidien** :
 - Se protéger des piqûres de moustique (répulsifs, moustiquaires, vêtements longs, diffuseurs), et continuer à se protéger même malade pour ne pas contaminer son entourage
 - Vider tout ce qui peut contenir de l'eau (soucoupes et petits objets, écoulement des gouttières...)
 - Respecter les jours d'enlèvement des déchets et encombrants
 - Couvrir les réservoirs avec un tissu ou une moustiquaire, et abriter les pneus

Les gestes de prévention réalisés par tous peuvent permettre de limiter des co-infections dengue/covid-19 susceptibles d'affaiblir les personnes fragiles, et préserver le système de santé mobilisé actuellement sur ces deux épidémies.

LA MOBILISATION DES RENFORTS

Depuis le début de l'épidémie, les actions de lutte anti-vectorielle sont réalisées quotidiennement. Plus de 120 personnes sont mobilisées chaque jour en porte à porte dans ce cadre pour limiter la diffusion du virus.

L'ARS est renforcée par des personnels intérimaires sur des actions de démositication. Le SDIS est également mobilisé en renfort, avec 40 volontaires sur le terrain.

Le Préfet de La Réunion, le directeur du service départemental d'incendie et de secours et la directrice générale de l'ARS ont décidé de mobiliser de nouveaux renforts :

- 10 sapeurs-pompiers volontaires
- 15 intérimaires par jour

Aussi, près de 150 personnels d'intervention en porte à porte seront mobilisés très prochainement.

Face à la lutte contre la double épidémie de dengue et de COVID 19, la mobilisation des renforts est d'autant plus importante qu'elle doit permettre de :

- préserver les hôpitaux en limitant le nombre de cas et les hospitalisations associées
- limiter les co-infections ou infections dengue/COVID 19

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 02 62 40 77 77

Mél : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter et Facebook @Prefet974